



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Circulation à contresens sur l'autoroute

Question orale n° 523

Texte de la question

M. Emmanuel Blairy alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la sécurité des autoroutes lorsqu'un usager peut rencontrer un véhicule en contresens. Le 4 mai 2022, dans les Hauts-de-France, 4 personnes ont perdu la vie à la suite d'un choc frontal avec un véhicule dont la conductrice conduisait à contresens sur l'autoroute A1. Le 7 mai 2022, on recense un grave choc frontal entre deux véhicules sur l'autoroute A16 dans le sens Paris-Boulogne non loin du péage de Wailly-Beaucamp. Le 8 juillet 2022, une voiture qui circulait à contresens sur l'autoroute A23 a créé un grave accident avant la sortie Raismes-Vicoigne. Le 10 février 2023, sur l'autoroute A2, à Fontaine-Notre-Dame, dans le sens Paris-Bruxelles, on déplorait 1 mort et plusieurs blessés pour les mêmes raisons. Le 3 janvier 2024, sur l'autoroute A22, une voiture est détectée roulant à contresens au niveau de Villeneuve d'Ascq. Chaque année, ce sont 400 contresens qui sont recensés, causant 6 % environ des accidents mortels sur le réseau autoroutier. Ce type d'accident survient la nuit comme le jour ! La circulation à contresens sur le réseau autoroutier est très marginalement volontaire et principalement due à des erreurs humaines. La lutte contre les excès de vitesse, contre la consommation d'alcool et de stupéfiants ne doivent pas rester les seuls axes de la sécurité routière. La qualité des infrastructures, la lisibilité de la signalisation et la détection des erreurs humaines par l'installation d'équipements mécaniques et technologiques doivent être davantage considérés. Il demande expressément aux services de l'État et aux concessionnaires de renforcer la signalisation pour éviter l'accès de véhicules à contresens sur les autoroutes de l'hexagone.

Texte de la réponse

SIGNALISATION AUTOROUTIÈRE

M. le président. La parole est à M. Emmanuel Blairy, pour exposer sa question, n° 523, relative à la signalisation autoroutière.

M. Emmanuel Blairy. Je prends la parole au nom de Cindy Boileux, une mère de famille de ma circonscription qui a eu le courage, malgré sa souffrance, de faire le déplacement jusqu'à l'Assemblée nationale. Je prends aussi la parole pour l'ensemble des familles de victimes de la route. Ni coup de com' ni récupération politique : juste un représentant de la nation qui souhaite des réponses pour ses concitoyens.

Marine et Léo, deux prénoms qui sont gravés en Cindy... Marine avait 19 ans, Léo 15 ans. Ils étaient jeunes et avaient la vie devant eux. Depuis ce 4 mai 2022, le cœur de maman de Cindy est brisé à jamais. La chair de sa chair s'en est allée.

Vers vingt-deux heures, sur l'autoroute A1, une automobiliste alcoolisée roulait en sens inverse depuis près d'une heure – depuis près d'une heure ! – lorsqu'elle a percuté la voiture de ces jeunes. Marine et son ami de 21 ans sont morts sur le coup ; puis Léo, le lendemain, des suites de ses blessures.

Pour prévenir du danger, pas de caméra de télésurveillance autoroutière, aucun agent de la société d'autoroute

au télépéage. Lorsque le péril est imminent, le contresens de circulation est signalé tardivement. Quant au peloton de gendarmerie, il doit composer avec les moyens dont il dispose. C'est ainsi que le drame survient.

Au cours de la seule année 2022, plus de 1 000 contresens ont été relevés sur les autoroutes de France. L'un des derniers en date est survenu le 8 janvier : un conducteur s'est engagé sur l'A9 après un refus d'obtempérer et a percuté une voiture venant en sens inverse.

Mme Boileux, qui a écrit au ministre de l'intérieur, demande aux services de l'État et aux concessionnaires autoroutiers de renforcer la signalisation pour éviter que des véhicules s'engagent à contresens sur l'autoroute. Que propose le Gouvernement pour mieux lutter contre l'insécurité routière, notamment la circulation à contresens ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des Jeux olympiques et paralympiques.

Mme Amélie Oudéa-Castéra, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des Jeux olympiques et paralympiques*. La lutte contre les contresens est une préoccupation constante depuis de nombreuses années. En 2022, sur les autoroutes ou les routes à chaussées séparées, 108 accidents corporels, dont 26 mortels, ont été causés par un véhicule circulant à contresens. Quarante personnes sont décédées dans ces accidents. La moitié des conducteurs circulant à contresens et ayant causé un accident mortel ont entre 18 et 34 ans ; 60 % d'entre eux sont sous l'influence de l'alcool ou de stupéfiants.

L'aménagement des points de sortie d'autoroute et, plus généralement, des « points de choix » est conçu de manière que la prise à contresens soit rendue la plus difficile possible. Le comité interministériel de la sécurité routière (CISR) de 2008 avait décidé de lancer une inspection systématique de tous les sites et de procéder à l'amélioration de la signalisation, voire de la géométrie des îlots, en fonction du diagnostic ainsi réalisé.

La signalisation routière a été progressivement renforcée : doublement des panneaux de sens interdit sur les bretelles de sortie et création de panneaux de sens interdit sur fond jaune vif. Cette couleur inédite renforce la signalisation sur les bretelles de sortie partout où cela est estimé nécessaire.

La prévention et l'alerte font également partie des mesures de lutte contre les contresens. Ainsi, lorsqu'une alerte contresens est déclenchée sur le réseau autoroutier, plusieurs services sont prévenus, notamment les forces de l'ordre. Une information spécifique est alors immédiatement diffusée aux usagers présents sur l'autoroute concernée.

Un travail associant le ministère de l'intérieur et des outre-mer, celui des transports et les concessionnaires autoroutiers est en cours pour mettre au point une signalisation expérimentale dynamique de danger spécifique aux contresens. Le démarrage de cette expérimentation est prévu dans le courant de cette année.

M. le président. La parole est à M. Emmanuel Blairy.

M. Emmanuel Blairy. Merci pour votre réponse. Pourquoi ne pas s'inspirer des mesures prises dans d'autres pays ? Je pense notamment à l'installation systématique de bornes SOS modernes, clignotantes et communicantes, qui invitent les usagers à stationner sur la bande d'arrêt d'urgence et à se placer derrière les barrières de sécurité en attendant l'intervention des équipes de gendarmerie et de police nationale.

L'installation d'un tel système pourrait être prévue dans le cadre des nouveaux chantiers autoroutiers afin que, d'ici à quelques années, toutes les autoroutes en soient équipées. Les tarifs autoroutiers ne cessent d'augmenter ; en contrepartie, les services rendus aux usagers doivent être améliorés.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Blairy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 523

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [23 janvier 2024](#)

Réponse publiée le : 31 janvier 2024, page 556

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 janvier 2024](#)